

Modalités pratiques de la Préparation au mariage :



3. Nombre et forme des rencontres de préparation au mariage

1. Réunions collectives :

Les réunions collectives offrent aux "fiancés" un temps d'échange avec d'autres couples qui se préparent au mariage, et avec des couples mariés, **témoins** du mariage catholique. Elles existent sous différentes formes selon les doyennés, et permettent une expérience d'Eglise.

Ces réunions doivent-elles être "obligatoires" ?... Elles sont en tous cas "**indispensables**", car elles facilitent le cheminement du couple, sa réflexion et sa maturation, grâce aux questionnements et aux apports des uns et des autres.

Ces rencontres existent dans chaque pays du diocèse, et peuvent donc être proposées par chacune des paroisses. Les dates de rencontres sont définies et communiquées dès le **1^{er} septembre** pour les mariages de l'année suivante. Elles débutent à l'automne qui précède le mariage (s'il a lieu en été), pour permettre un étalement dans le temps.

2. Convivialité, Langage et Outils pédagogiques :

Café, apéritif, ou repas partagés, sont source de **convivialité**, et facilitent les échanges pendant les réunions.

Attention à utiliser un **langage simple** et accessible à tous ceux qui ne sont pas ou peu initiés à la foi chrétienne ou à la pratique religieuse.

Utiliser des **outils pédagogiques variés** (échanges, questionnaires, DVD, jeux, temps en couple, ...) pour rendre les réunions interactives et vivantes. Cf. outils proposés dans la [Médiathèque](#).

3. Nombre de rencontres avec les laïcs et/ou les célébrants :

Chaque couple est différent. Néanmoins, il est souhaitable de prévoir **2 à 3 rencontres minimum, avec des laïcs**, (collectives et/ou chez un couple témoin) pour offrir au couple un cheminement qui permette cette "maturation", fondamentale pour favoriser le discernement.

Le célébrant rencontre souvent chaque couple au moins 3 fois. Il est souhaitable de rencontrer au moins une fois chaque personne du couple **séparément** (recommandations CEF*) pour prendre la mesure notamment de la liberté de chacun des futurs conjoints.

Cf. Document épiscopal 2014 « La préparation au mariage dans le contexte de la nouvelle évangélisation » / Introduction – mettre en œuvre des moyens particuliers / promouvoir un cheminement.